Découverte des Métiers
(confirmation orientation métiers pour Travailleurs handicapés)

Finalité

L'action de découverte des métiers concerne les secteurs professionnels du Bâtiment, de l'Industrie et du Tertiaire dans lesquels des métiers sont en tension.

Elle s'inscrit dans une logique de consolidation d'un choix professionnel.

Elle permet de structurer un parcours d'insertion professionnelle passant ou non par des étapes formatives (à l'Afpa ou hors Afpa).

Public

L'Afpa agit au service de personnes engagées dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle et confrontées à des problématiques :

- ✓ De reconversion professionnelle liées à des situations de handicap au travail
- ✓ De maintien dans l'emploi
- ✓ D'accès à un 1er emploi pour les personnes les plus jeunes dont le parcours de formation initial a été interrompu du fait de problèmes de santé
- ✓ De difficultés d'insertion professionnelles importantes liées au handicap

Objectifs / résultat attendu

Cette action a pour objectif d'accompagner les bénéficiaires pour leur permettre de :

- o Compléter leurs informations sur les emplois accessibles et les compétences attendues pour les exercer
- o Découvrir les gestes professionnels de base, les matériaux et les outils du ou des métier(s) à partir de situations professionnelles courtes proposées sur un « plateau technique »
- o Approfondir la connaissance du ou des métier(s) et des activités professionnelles à partir d'observations de situations professionnelles en entreprise
- o S'informer sur les formations permettant d'accéder aux emplois visés
- o Consolider son projet professionnel et définir un plan d'action adapté

Durée

175 heures dont 35 heures de période en entreprise.

Contenu de la prestation

La prestation comporte :
L'activité en atelier de pré professionnalisation ou sur les plateaux techniques du qualifiant, à partir de plusieurs mises en situation, constitue l'élément central de la démarche pédagogique.
Ces mises en situation doivent être représentatives du secteur professionnel concerné (Bâtiment, Industrie ou Tertiaire), afin de susciter la motivation du stagiaire et donner du sens à l'action.

Ces mises en situation n'ont pas pour objectif l'acquisition de compétences professionnelles. Elles doivent cependant :

- Permettre au stagiaire d'appréhender dans toutes ses dimensions (techniques, comportementales…) le ou les métier(s) visés
- Identifier les compétences nécessaires à l'exercice du ou des métier(s)

Indépendamment des mises en situation à caractère professionnel, les différentes étapes permettront aux bénéficiaires de recueillir et traiter de l'information sur l'environnement socioprofessionnel, de rencontrer par le biais d'enquêtes en entreprise des professionnels du ou des métier(s) visés, de découvrir la culture technique des métiers, d'identifier et / ou vérifier leurs aptitudes à l'exercice du métier.

Une période d'enquête en entreprise permettra au bénéficiaire d'appréhender les conditions réelles d'exercice du ou des métier(s) selon le secteur professionnel.

L'étape finale permettra au stagiaire de faire le bilan de l'action, et de définir un plan d'action avec l'aide de l'équipe technique (formateur et prescripteur), plan qui pourra se traduire par une recherche d'emploi direct ou en alternance, la définition d'un parcours de formation ou la préparation à l'accès à l'emploi et à la reprise d'activité.

Lorsque la question de la compatibilité entre le métier visé et les conséquences fonctionnelles de la situation de handicap se pose, le médecin du centre doit pouvoir être mobilisé très rapidement.
Son action consiste, en relation avec le stagiaire, le formateur et le cas échéant le prescripteur, à :

- Identifier les tâches, les contextes de travail à éviter dans l'emploi visé
- Emettre des recommandations sur les aménagements de postes et les compensations du handicap à explorer

Modalités de mise en œuvre / organisation

Etape 1 : Accueil et découverte du ou des métiers accessibles et disponibles
Etape 2 : Mises en situations à caractère professionnel (Bâtiment, Industrie, Tertiaire)
Etape 3 : Accompagner un professionnel en entreprise
Etape 4 : Définir un plan d'action